

Nombre de conseillers :
en exercice : 19
présents : 18
votants : 19

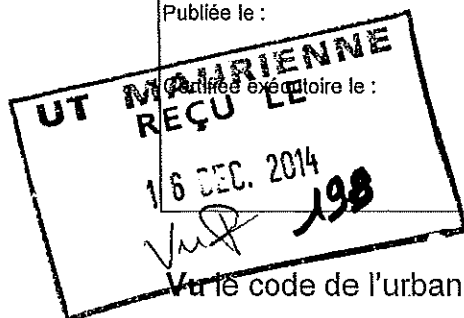
N°28-11-2014-04

OBJET :

**Délibération fixant le
taux communal de
taxe d'aménagement
et les exonérations
facultatives**

Envoyée en sous-préfecture le :

Publiée le :



Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ; **REÇU**

Monsieur le maire rappelle que :

- la taxe d'aménagement, instaurée par la loi de finances rectificative du 29 décembre 2010, est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable), et qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles.

- la taxe d'aménagement avait été fixé pour 3 ans, jusqu'au 31 décembre 2014, à 3% sur l'ensemble du territoire communal et sans exonération.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

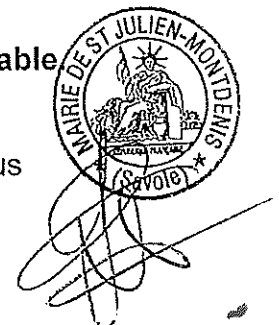
- **d'instituer le taux de 3%** sur l'ensemble du territoire communal;
- **d'exonérer** en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme,

1) 50% de la surface des locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ; (logements aidés par l'État dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+) ;

2) 50% de la surface des commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;

3) 50% de la surface des abris de jardin soumis à déclaration préalable

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme,
Le maire, Marc Tournabien.



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS**

Envoyé en préfecture le 22/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le

ID : 073-200070464-20260212-20260212_P-DE



L'an deux mille quatorze, le 28 novembre, à 20 heures
le conseil municipal de la commune de Saint-Julien-Montdenis, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la
présidence de monsieur TOURNABIEN Marc, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 20 novembre 2014

Date d'affichage : 20 novembre 2014

PRESENTS : Marc Tournabien, maire.

Franck Lefevre, Evelyne Lesieur, Marcel Viard, Corinne Collobet, adjoints.

Elisabeth Boch, José Varesano, Martine Delangre, Jean-Marc Hermès, Martine Valenzano, Claude Olivetto, Didier Daburon, Roselyne Daminato, Claudine Ramella-Pezza, Alexandre Modesto, Bernard Mille, Patrick Leseurre, Georgette Modesto.

ABSENTS : Josiane Chomaz (procuration à Marc Tournabien)

SECRETAIRE DE SEANCE : Elisabeth Boch

